

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

03-11-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAGASSE Patrick, Maire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du dix-sept avril deux mille vingt-six.

Président : Patrick LAGASSE **Secrétaire de séance** : Bénédicte ROUMEGOUS

Membres présents : AMADIEU Nathalie. AUDIBERT Jacques. BOUNES Nadine. CALMET David. GRAILLON Philippe. LAGASSE Patrick. MARTY Sandra. POUX Christian. ROUMEGOUS Bénédicte TRENTAZ Serge.

Membres absents excusés :

Procuration : VEIGA DELMAS Sonia (procuration à AUDIBERT Jacques)

Nombre de membres		
Afférent au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Le quorum est atteint.

Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Annule et remplace le vote de la commission d'appel d'offres dans la délibération n° 02-05-2026 reçue en préfecture le 23/03/2026

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :

-Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Une seule liste a été déposée et est composée de M. Serge TRENTAZ, M. David CALMET et Mme Bénédicte ROUMEGOUS, membres titulaires et de M. Jacques AUDIBERT, Mme Nathalie AMADIEU et Mme Nadine BOUNES, membres suppléants.

L'assemblée délibérante a pris la décision, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret. Les résultats sont les suivants :

- Membres titulaires :

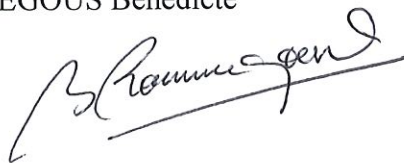
Monsieur Serge TRENTAZ
Monsieur David CALMET
Madame Bénédicte ROUMEGOUS

- Membres suppléants

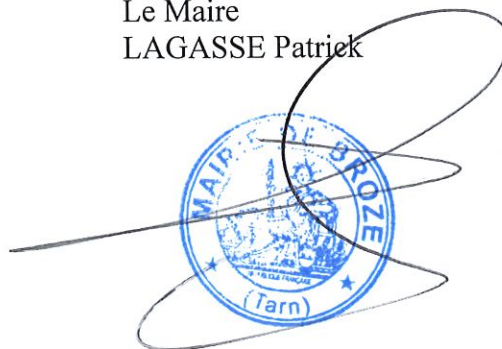
Monsieur Jacques AUDIBERT
Madame Nathalie AMADIEU
Madame Nadine BOUNES

Ainsi fait et délibéré à Broze, les jour, mois et an que-dessus.

Le secrétaire de séance,
ROUMEGOUS Bénédicte



Le Maire
LAGASSE Patrick



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>